

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

### Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

| FORMATION DISPENSEE |   |
|---------------------|---|
| Véhicule utilisé    | <p>Catégorie A (véhicule à deux roues) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• puissance minimale de 50 kW</li> <li>• cylindrée minimale de 595 cm3 pour un moteur à combustion interne</li> <li>• rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique.</li> <li>• poids à vide minimum de 175 kilogrammes</li> <li>• équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués</li> </ul> <p>L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.</p> <p>Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.</p> <p>Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée.<br/>                     L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.</p> |
| Enseignement        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.</li> <li>• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.</li> <li>• La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).</li> <li>• la séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.</li> </ul>   |

### LA FORMATION DE 7 HEURES

| LE PROGRAMME DE FORMATION |       |          |  |
|---------------------------|-------|----------|--|
| Séquences                 | Durée | Intitulé | Contenu  |
|                           |       |          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> </ul> |

|             |          |  |  |
|-------------|----------|--|--|
| Séquence 1  | 2 Heures | • Théorie                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>• Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li> <li>• Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.</li> <li>• Conduite et produits psychoactifs.</li> </ul> |
| Séquences 2 | 2 heures | • Maniabilité hors circulation           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.</li> <li>• Les situations de changements de direction à droite à gauche.</li> <li>• Le freinage.</li> <li>• Les techniques d'inclinaison.</li> </ul>                                       |
| Séquence 3  | 2 Heures | • Circulation et clôture de la formation | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.</li> <li>• Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.</li> </ul>    |

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.